

La seconde session de la Cour d'assises de Dakar a clôturé ses audiences. A l'heure du bilan, il est à remarquer que la capitale sénégalaise se distingue par une criminalité féminine accrue. La première semaine a été ainsi marquée par un défilé de femmes. Il s'agit, d'abord, de prostituées de bars qui s'adonnent à l'usage de chanvre indien. Elles sont, également, membres de dangereux gangs de malfaiteurs. Leur enquête de personnalité laisse apparaître qu'elles sont issues de familles démunies, sont victimes de mauvaises fréquentations ou ne sont soumises à aucune autorité parentale. Vingt-quatre dossiers les concernant ont été ainsi jugés durant cette première semaine : le meurtre de Fatou Seck Diop portant la signature de Ndiémé Ciss qui a tué sa belle-sœur enceinte de huit mois ; Mame Diarra Ndiaye qui a incendié les lieux du crime pour camoufler son vol ; la pharmacienne Gabonaise qui excellait dans les faux billets, jugée pour contrefaçon de signes monétaire. Il s'agit, également, de la demoiselle Virginia Estevez au banc des accusés pour trafic international de cocaïne ; du procès des nommés Fatou Thiam, Khady Ndour, Ndiémé Guèye et Tokossel Gningue, complices de voyous. Le logement de ces dernières servait aussi de refuge et de base de repli aux malfaiteurs.

La seconde marche du podium est occupée par la délinquance économique (contrefaçon de signes monétaires, trafic de drogue, corruption).

Les crimes de sang (assassinat, meurtre) ainsi que le grand banditisme (agressions en série, cambriolage) ferment la marche.

Le bilan est le suivant : huit acquittements, des condamnations à temps allant de trois à vingt ans de travaux forcés, aucune condamnation à la perpétuité.

La deuxième semaine a été rythmée par des cas d'agressions suivies de mort d'homme, de cambriolages ainsi que de crimes d'assassinat, de meurtre et d'incendie de maison habitée. Elle s'est tenue sous la présidence de Mme le juge Ndèye Marie Sow, du 26 avril au 3 mai dernier. Elle impliquait, au total, 40 prisonniers. Le plus grand dossier mettait en cause 17 accusés dont deux femmes. Il s'agissait du procès du grand banditisme à Dakar. Avec notamment, les 'bandits' de renom qui écumaient le secteur de Grand-Dakar et ses environs. Le cerveau de la bande n'est personne d'autre que le célèbre Latyr Mbaye qui faisait l'objet d'un mandat d'arrêt depuis belle lurette. Le plus connu de ses acolytes se nomme Boubou Ngary. Il s'agit, également, du cambriolage perpétré, en 2006, au domicile de

l'ex-sélectionneur de l'équipe nationale de foot-ball du Sénégal, Peter Shnittger. L'attentat à la Compagnie sénégalaise des entreprises, consécutif au sabotage des travaux de l'Anoci en 2007, les vols répétés de carburant dans des zones sensibles de la Sar qui met la population dakaroise en danger permanent, le meurtre de l'apprenti-chauffeur, Aliou Diallo, poignardé à la poitrine par des frères jumeaux ont, entre autres, rythmé la deuxième semaine.